COMITE CONSULTATIF DES USAGERS
DU VIEUX PORT DE PORNIC

Compte rendu de la réunion du 09 octobre 2018

La réunion a débuté à 10h00 dans la salle de réunion de la mairie de Pornic pour s'achever à 11H30.

Etaient présent :

Mme RINGEARD , Mairie de Pornic
M. MONTAVILLE, Mairie de Pornic
M. ORY, AUPP
M. VERRE, AUPP
M. LE BER, Coques en Bois
M. MURIENNE, Coopérative Maritime
M. JAHAN, SAS Port de Loire Atlantique
M. PALLADIN, SAS Port de Loire Atlantique

Ordre du jour

- Point sur la Capitainerie
- Point sur le Dragage
- Barème 2019
- Questions diverses

1. Point sur la Capitainerie

M. Palladin fait un point sur le dossier Capitainerie :

- Le Département a la maîtrise d'ouvrage pour l'achat et la pose de deux bungalows destinés à accueillir les bureaux et l'atelier de la capitainerie pendant les travaux de construction. Ces bungalows seront installés en novembre et comprendront des douches et des sanitaires reliés au réseau municipal des eaux usées. A terme, le point d'eau et l'électricité resteront en place.

  Les annexes seront déplacées par les agents du port.

- La SAS va assurer une maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte du Département pour la construction de la capitainerie.

  Une réunion avec les riverains a permis de finaliser un projet répondant à la quasi-totalité de leur demande. Il reste une demande d'abaissement de 20 cm du bâtiment en cours d'étude de faisabilité.

  Sur la base de ce consensus, le Maître d'œuvre sélectionné (le cabinet Pierre CANET de Pornic) a dépose un permis de construire (et de démolir le bâtiment actuel) le 23 juillet dernier.

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :

- fin 2018 : Réception du PC
- Janvier 2019 : lancement des appels d'offre
- Avril 2019 : signature des actes d'engagement
- Mai - Juin 2019 : démolition de l'ancienne capitainerie
- Septembre 2019 : début de construction de la nouvelle
- Mai 2020 : Réception du bâtiment

Le coût du bâtiment est pris en charge en totalité par le Département, pour le moment à hauteur de 120 K€. Les estimations actuelles tournent plutôt autour de 160/170 K€. Il faudra donc solliciter une rallonge auprès du département avant la signature des AE.

☞ Le futur bâtiment fera environ 50 m², aura des douches et des sanitaires accessibles 24/24 et une espace intérieur modulable afin de pouvoir d'ici 4 ans servir de salle de réunion pour les usagers. Il offrira enfin de vraies conditions de travail au personnel du port.

2. **Point sur le Dragage**

M. Jahan détaille les opérations de dragage du port qui vont être réalisés d'ici avril 2019.

☞ Les dossiers de demande d'autorisations sont en cours d'instruction auprès de la DDTM. Ces dossiers prévoient, outre les opérations de dragage, des tests de chasse d'entretien pour les années à venir.

☞ La première phase va consister à retirer le plan de mouillage afin de vérifier les chaînes mères et de changer les chaînes filles. Seule une centaine de navires pourront rester en stationnement au cours des opérations. Les autres ont la possibilité de stationner gratuitement dans les ports gérés par les actionnaires de la SAS. Il leur faut pour cela contacter M. THOMAS.

☞ Le dragage va concerner successivement les zones suivantes pour un total de 20.000 m3.

Zones portuaires	Cote d'objectif	Volume
Vieux Port	1,9m CM	5590 m3
Petit Nice	2,8m CM	2450 m3
Château	2,4m CM	2890 m3
Anse aux lapins	2,75m CM	3420 m3
Gourmalon	2,25m CM	5235 m3

Le clapage des sédiments se fera dans la fosse de la couronnée sur un site choisi en accord avec les pêcheurs et les conchyliculteurs.

Le choix de limiter les volumens dragués (20.000 M3 au lieu de 70.000 la dernière fois) tient compte du fait que 70 % des volumes retirés reviennent dans les 2 ans qui suivent lors de dragage profond. Nous avons fait le choix de ne retirer que le strict minimum pour limiter les charges et les impacts environnementaux.

- Le budget de cette opération revient à environ 900 K€, dont 78 K€ d'études environnementales. Le financement en sera assuré par les provisions réalisées par le département avant 2016 et la SAS depuis 3 ans, ainsi que par une subvention du département pour la part du dragage concernant la pêche.

- Le planning prévisionnel est le suivant :

Date	Décembre	Janvier	Février	Mars
Mouillages		Château et Gourmalon	Petit Nice Anse aux lapins	
Dragage	Préparation		Gourmalon Anse aux lapins Château	Gourmalon Anse aux lapins Petit Nice Vieux Port

Aucun travail n'est prévu pendant les fêtes de fin d'année.

- Le choix de la société retenue doit être validé dans les jours qui viennent. Les jours d'intempéries ne seront pas facturés.

- Le port de la Novelliard nous a indiqué ne pas avoir de place pour accueillir des navires durant ces opérations. Il reste la possibilité aux usagers de sortir leur bateau durant cette période ou de les amener dans les ports de la CCI et de la SEM en Nord Loire.

- Le problème du traitement de la butte d'entrée du port ne sera pas réglé cette année. Il faudrait en fait que cette zone puisse être intégrée dans le périmètre portuaire afin de pouvoir être prise en compte dans le cadre de la future concession.

3. Projet de barème 2019

Malgré une augmentation importante des indices construisant le taux d'évolution des barèmes :

- + 5,6% pour l'indice TP06 dragage (30% des charges)
- +1% pour la valeur du point d'indice CCNPP (40% des charges)
- +2,3% pour l'indice des prix à la consommation (25% des charges)

la SAS a décidé de limiter l'évolution tarifaire 2019 à 1.5 %, comme pour les autres ports gérés par les actionnaires de la SAS.

Pour rappel, pas d'augmentation en 2016 et 2017, +0,5% en 2018

L'AUPP demande s'il est envisageable de passer les échelonnements de paiement de 6 à 10 mois. M. Jahan va étudier la question avec la difficulté que représente la gestion des incidents de prélèvements et l'impact sur la trésorerie de la SAS de cette option.

Aujourd'hui 60 % des contrats sont payés par prélèvement échelonnés.

4. Questions diverses

Divers points ont fait l'objet de discussions :

- Parmi les litiges en cours, les propriétaires des coques plastiques ayant refusé un contrat d'emplacement au mouillage, ont reçu une amende de grande voirie. Deux d'entre eux font un recours devant le tribunal administratif au nom d'un « droit de place historique », qui n'existe évidemment pas dans le code des ports maritimes.

- BELOTE ET RE a reçu un recommandé lui signifiant qu'il ne respecte plus les critères de stationnement dans le vieux port et qu'il lui est interdit d'organiser des manifestations sur le domaine portuaire sans autorisation. Son cas va être traité au cours de la prochaine réunion du Comité d'Agrément des navires dans le vieux port en novembre prochain.

- A la demande du Maire, le problème des consommations indues d'eau et d'électricité vont faire l'objet d'une réunion technique avec les services de la mairie. De même que va être revu l'habitation dans des navires dépourvus de cuve à eaux noires.

- Les usagers demandent la possibilité de maintenir le catway en place un peu plus longtemps cette année compte tenu de la bonne météo. Ils posent le problème des navires qui squattent les catway au détriment des autres usagers. Une limite de stationnement gratuit va être institué afin de résoudre ce problème.

- Il est également demandé à ce que la barge du port puisse être stationnée au mouillage en période estivale pour laisser plus de place aux usagers. Ce sera fait.

- Il est demandé à ce que le plan de mouillage puisse être revu lors des opérations de pose et de repose des chaînes. M. JAHAN indique que le nombre de petites places (moins de 5 m) va être réduit au profit des autres tailles.